



















Troisième Continuation.

155

la deffense & conseruation de mesdits Estats, &
qui ne peuuent ombrager sadite M. ny mes voi-
sins pour le peu de nombre qu'ils sont : l'autre
que sans attendre & differer d'avantage ie de-
uois marier ma fille l'Infante au Duc de Man-
touë; ce qu'ayant fait il promettoit de traicter
& accorder les differents que i'auois avec le-
dit Seigneur Duc de Mantouë.

Ce que ne pouuant faire, comme peu raison-
nable, & ayant fait entendre au Gouverneur
de Milan par mes Ambassadeurs que ie ne les
pouuois executer que la paix ne fust faict &
publiee; ce Gouverneur dit, qu'il iugeoit plus
à propos d'envoyer à Milan des Deputez d'une
part & d'autre, pour traicter amiablement de
leurs pretentions, que de les decider avec toute
sorte de rigueur. Ie voulus suiuire son aduis
tant pour ne sembler opiniastre, que pour mo-
strer combien ie desirois le repos de l'Italie.

A ceste occasio i'envoyay trois des plus capa-
bles Jurisconsultes à Milan, lesquels apres y a-
voir longuement sejourné, proposerent cer-
tains articles pour accommoder ces differents, Conference
tenue à Mi-
lan pour ac-
corder les dif-
férants entre
le Roy d'Es-
pagne, le Due-
Sauoye, & le
Duc de Man-
touë.
Tourquoyla-
dise Conse-
rence fut
rompue.

fact; & que toutes pref. la Chambre commandement nations men- tas de conni- esent comme sent , il estoit ués. Decreté le Nouembre lier. uc de Sauoye iuante, nt de mes Ma- publiquement, guerie au Duc aussi que V. M. itude apres son à M. Catholi- nt fera que i- elle se souvien- nesses me fit le ne esperât (pour obeyllante à re-) l'effect & ex- qu'il m'auoit fa- dissimulé ou dif- fens toutesfois les ent, il n'a pas en ax choses au nom centie deux mille long-temps pour

